

## **ECOLE ET CINEMA – PASSEURS D'IMAGES**

### **CONVENTION 2022 / 2023**

Le projet s'adresse au jeune public, aux enfants de la grande section de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire, et à ses enseignants.

Le cinéma le Rex représenté par Carline DIALLO s'engage dans le cadre de l'opération École et Cinéma à mettre en œuvre le dispositif :

- Choix et nombre d'écoles et de classes,
- Travailler avec les salles de cinéma retenues dans le département en accord avec la nature de l'opération,
- Assurer les plannings des dates et des films sélectionnés par l'association "Passeurs d'images",
- Faire parvenir auprès des salles les documents d'accompagnement des films ou tout autre écrit et audiovisuel conçus par l'association "Passeurs d'images" ou décidés par le groupe pilote de l'Académie des Hauts-de-Seine,
- Développer, chaque fois que possible, la formation des enseignants et toute autre initiative favorable au projet.

Le cinéma JEAN VIGO de GENNEVILLIERS

Représenté par Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers, Exploitant du Cinéma Jean Vigo s'engage :

- **A contacter l'Inspection de sa circonscription pour s'assurer de l'inscription des classes.**
- **A contacter les établissements scolaires, leur communiquer le planning.**
- **A s'assurer que toute classe inscrite dans le projet École et Cinéma se sera inscrite sur l'application CINEMA.**
- **A suivre le programme adapté aux classes.**
- **A rappeler que l'engagement dans le projet oblige à la découverte des 3 films par tranche d'âge.**

- A distribuer aux établissements inscrits les documents pédagogiques avant la diffusion des films dès leur réception.
- A présenter dans la salle, dans des conditions optimales avec un nombre d'élèves limités, aux enfants des écoles, les films choisis par les lieux coordinateurs en concertation avec les participants.
- A accepter de faire circuler les DCP (sous 48 heures) de salle en salle.
- Au moindre problème, à informer le lieu fédérateur le Rex et à lui adresser toutes les informations concernant les entrées, le nombre d'enfants et de classes par film.
- A respecter un prix de place de 2 € au minimum et de 2, 50 € au maximum.
- A faire bénéficier les Enseignants-Coordinateurs de la gratuité des places sur présentation de leur Pass. Ainsi que les cartes de réduction enseignante et élèves.
- A prendre connaissance du cahier des charges du dispositif (ci-joint), ainsi que de la fiche « salles associées » (ci-jointe) éditée par « Passeurs d'images ».

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

Carline DIALLO



M. Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers, Exploitant du  
Cinéma Jean Vigo

« Lu et approuvé »

Coordinateur cinéma

Cinéma JEAN VIGO GENNEVILLIERS

Convention : un exemplaire à renvoyer complet et signé au coordinateur cinéma.